

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT Lyon. Un an. Six mois. Trois mois.
Hors Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Etranger. 30 16 9
40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Aux termes de la loi, tout bulletin, sous peine de nullité, doit être écrit ou imprimé sur papier blanc, et ne renfermer aucune qualification.

Les bulletins en faveur du général Cavaignac devront être ainsi conçus :

Le général EUGÈNE CAVAIGNAC.

Nous donnons d'ailleurs plus bas trois bulletins de votes qui peuvent être facilement détachés du journal et servir à des électeurs.

Lyon, 6 Décembre 1848.

Le connu et l'inconnu.

Lorsqu'on reproche à la gent réactionnaire de vouloir, en nommant Louis Bonaparte, nous jeter dans le chaos de l'inconnu, elle répond d'ordinaire que l'inconnu, quel qu'il soit, sera toujours préférable à ce que nous avons vu du règne du National.

Sans examiner si cet argument est bien patriotique et bien moral, nous dirons que Louis Bonaparte ne représente pas l'inconnu, mais bien le connu le plus triste, le plus anti-français, le plus anti-républicain.

Inconnu ! Et qui donc ignore ses antécédents ?

Qui ne sait que, pour conquérir la couronne de France, il a pas reculé devant la guerre civile et l'insurrection, et qu'il n'a pas tenu à lui qu'il n'arrivât à l'empire par un chemin taché du sang français ?

Qui ne sait qu'en 1837 il renia le titre de citoyen français pour acheter sa liberté ?

Qui ne sait qu'en 1840, à Boulogne, renouvelant l'attentat que l'on a tant reproché à Barbès sans l'avoir jamais prouvé, il tire à bout portant sur un soldat qui essayait de l'arrêter ?

Qui ne sait que ce soldat français, blessé par le prince, constitue tous les états de service de Louis Bonaparte ?

Qui ne sait que ce neveu dégénéré de l'empereur, réfugié chez les géliers de son oncle, s'engagea, en qualité de consulaire, dans la croisade de la police anglaise contre les charlistes ?

Nous avons donc raison de dire que Louis Bonaparte est connu, très connu, beaucoup trop connu pour que tout homme qui aime sa patrie veuille lui donner pour chef l'émeutier de Strasbourg, le meurtrier de Boulogne et le consulaire de Londres.

La rue de Poitiers.

Nous avons pu paraître peu respectueux pour l'Assemblée nationale, en faisant une si rude guerre à la réunion de la rue de Poitiers, qui est, après tout, une fraction notable de cette Assemblée. Nous avons hâte d'expliquer, pour qu'on ne se méprenne point sur notre pensée, que nous incrimons seulement les chefs de file, les meneurs de cette réunion, dont la majorité a prouvé par le vote de samedi, qu'elle est sincèrement dévouée à la République. Le grand mal c'est qu'elle se laisse influencer et gouverner par quelques hommes que nous tenons pour nos plus dangereux et nos plus irréconciliables ennemis ; le mal c'est qu'à la rue de Poitiers se sont installés et cantonnés les orateurs des anciennes chambres, les ambitions déçues, les espérances trompées, les illusions détruites, les anciens chefs de l'opposition dynastique, la coterie de la gauche constitutionnelle, puis à leur tête le général Baraguay-d'Hilliers, dont on se rappelle le mot fameux peu parlementaire à l'endroit de la République.

Et pourtant, à voir l'indignation vertueuse avec laquelle les députés de l'ancienne gauche et du tiers-parti ont battu en brèche pendant dix-huit ans l'édifice bâtard de la quasi-légitimité, l'opiniâtreté et la conviction avec laquelle ils soutenaient les droits de la souveraineté nationale, qui aurait osé douter de leur respect et de leur amour pour un régime issu du suffrage universel ?

Hélas ! il faudrait oublier que les intérêts étouffent trop souvent les principes, pour voir, dans ces tournois parlementaires où de part et d'autre on invoquait la nation, autre chose que des ambitions heurtant des ambitions, des passions choquant d'autres passions, des intrigues, des jalousies, des convoitises de portefeuilles.

Ce qui était autrefois le secret des coulisses est aujourd'hui manifeste aux yeux des moins clairvoyants. La France a été trop longtemps dupe de cette grande comédie qui se jouait devant elle, et où les Thiers, les Barrot, les Dupin avaient le beau rôle — Duchâtel et Guizot tenant les ficelles.

— Nous savons maintenant ce que voulaient les opposants constitutionnels, si ardents à réclamer la réforme électorale et l'adjonction des capacités, c'est-à-dire l'adjonction de la bourgeoisie lettrée à la bourgeoisie opulente. Ils rêvaient un changement de ministère à leur profit et ne voyaient rien au-delà de leurs ambitions repues et satisfaites. Le banquet où a sombré la monarchie de juillet était bien le fidèle emblème de leur politique. L'avenir pour eux ce n'était ni le suffrage universel, ni la forme démocratique, c'était un vaste banquet où tous leurs appétits auraient trouvé un large assouvissement.

Le peuple, nouveau lazare, n'aurait pas même obtenu, lui, les miettes du festin...

Mais il s'est trouvé que ces hommes à courte vue avaient lancé la nation sur une pente où elle les a laissés bien loin derrière elle.

Le 24 février fut pour eux, plus peut-être que pour les Guizotins, une solennelle mystification, d'autant plus complète qu'ils en avaient été les premiers artisans. Étonnés de se voir ainsi distancés, ils ont voulu, non pas arrêter, mais détourner le courant de la révolution ; ils ont voulu l'amener dans leurs eaux, la façonner à leur image, la plier à toutes leurs idées étroites, à toutes les mesquineries de leurs préjugés. Ils ont voulu se faire les girondins de 1848. Aussi, voyez comment, après avoir acclamé la République le 4 mai, ils l'ont fidèlement et loyalement servie !

Voyez comme ils ont poursuivi de leurs rancunes et de leurs tracasseries les hommes qui ont voulu faire sans eux, et parfois contre eux, les affaires de la France. Celui qui, pendant les premiers jours de la révolution, avait, plus que tout autre, porté le poids du jour et de la chaleur, qui a foulé aux pieds le fantôme de la terreur et rendu à la patrie le drapeau de ses gloires, Lamartine, dont la popularité a été couronnée de deux millions de suffrages aux premières élections, ils l'ont, une fois le danger passé, rejeté sur la grève, lorsqu'il a voulu sceller dans la commission exécutive l'alliance du passé et de l'avenir, de l'ordre et du progrès, de la pensée conservatrice et de la pensée révolutionnaire.

Aux sanglantes journées de juin, lorsque la France entière battait d'un seul cœur, lorsque l'Assemblée nationale, émue d'un enthousiasme qu'elle n'a pas retrouvé depuis, décernait au général Cavaignac la couronne civique, personne ne manquait à l'unanimité des votes ; mais la reconnaissance est encore moins la vertu des partis qu'elle n'est celle des hommes, et les services que le général a rendus à la cause de la République ont fait oublier à plusieurs que ces services étaient aussi rendus à la France.

L'opposition ne pouvait abdiquer son rôle taquin et hargneux ; et quelques jours après avoir remis l'arbitraire aux mains de Cavaignac, elle lui en demandait comme à un enfant mutin un compte minutieux et sévère.

Certes, si nous pouvons accuser Cavaignac, c'est d'avoir gouverné trop parlementairement, d'avoir trop cédé aux exigences de la faction des Poitevins. Eh bien ! les chefs de cette minorité ne lui en ont pas su plus de gré que s'il avait gouverné avec l'appui de la Montagne. Lorsque le ministère recruta dans les rangs du parti le plus modéré MM. Vivien, Freslon et Dufaure, la probité et la vertu que ce dernier apportait au service de la République n'ont pas tardé à lui mériter l'opposition de ses anciens amis ; ils ne lui pardonnent pas de s'être permis d'approuver sans réserve la politique du chef du pouvoir exécutif, et de vanter la loyauté et la franchise de son caractère.

Lamorcicière, lui aussi, a joué quelque temps des faveurs poitevines ; mais c'est qu'on fondait sur sa tête des espérances que nous le remercions de n'avoir pas voulu justifier.

Tous les hommes véritablement honnêtes et modestes des anciens partis qui se sont ralliés franchement à la République ont été forcés de rompre avec cette coterie étroite et exclusive qui prend à peine soin de déguiser ses regrets et ses désirs.

La plupart d'entre eux patronne ouvertement une candidature qui rallie autour d'elle toutes les réactions. Et cela n'a point le droit de nous étonner.

Nous n'avions pas besoin du vote de samedi pour nous apprendre que MM. Thiers, Barrot, Montalembert, Denjoy, Malleville, Grandin, Berryer, etc., ne veulent à aucun prix des institutions républicaines.

Nous savions déjà que la patrie c'est pour les uns l'Empire, pour les autres la régence, pour ceux-ci la féodalité cléricale, pour ceux-là l'aristocratie financière, pour d'autres le droit d'une race, pour tous le règne de leurs intérêts, pour aucun d'eux la République.

Mais ce que nous n'aurions jamais osé croire, c'est qu'un membre du gouvernement provisoire et l'ancien secrétaire de Ledru-Rollin aient vendu leur dépit ambitieux au candidat des impérialistes.

MM. Jules Favre et Crémieux sont désormais pour nous des faux frères, des transfuges et des traîtres. Ils peuvent aller planter leur tente à côté des tentes poitevines.

La révolution de Février a fait tomber déjà bien des masques. Puisse-t-elle n'en avoir plus à arracher !

Nouvelles du pape.

Les journaux de Marseille ne nous apportent aujourd'hui aucune nouvelle sur la situation de Rome ni sur le pape.

On ne sait s'il a quitté Gaète, s'il est allé à Naples, ou s'il s'est embarqué sur le *Tenare*. Et encore, dans ce dernier cas, on ignore s'il se serait dirigé vers Malte, ou sur les côtes de France ou d'Espagne.

M. Freslon, ministre des cultes, est arrivé à Marseille.

Ce voyage, dit le *Courrier de Marseille*, a été déterminé par la croyance répandue dans Paris, et sans doute partagée par le gouvernement, que le pape s'était réfugié à Marseille. On dit qu'il doit y arriver incessamment. Quoi qu'il en soit, le pieux empressement du ministre des cultes à venir offrir au souverain pontife l'hospitalité de la France, est un acte qui honore le gouvernement. C'est rendre un juste hommage aux vertus et au caractère si noble du vénérable chef de l'Eglise, victime en ce moment des excès que la démagogie et les intrigues bonapartistes ont suscitées dans la capitale de la chrétienté.

On assure, en ce moment, que le Pape est demeuré à Naples. Ce qui est certain, c'est que des nouvelles graves, reçues de Naples, ont motivé ce matin une réunion du conseil des ministres.

Question.

Les légitimistes de la force des citoyens Genoude, Cadoudal et Kersabiec entendent-ils, en patronant Louis Napoléon, l'amnistier de son passé ?

Entendent-ils légitimer ses droits à l'empire et la manière dont il est venu par deux fois en France les armes à la main reconquérir ces droits prétendus ?

Qu'ils le disent, car nous saurons alors quel cas il faudra faire de leur parole lorsqu'ils manifesteront leur horreur pour le retour armé d'Henri V, lorsqu'ils viendront protester qu'ils aimeraient mieux voir leur prince finir ses jours dans l'exil, que de voir une seule goutte de sang versée pour le replacer sur le trône de ses pères.

Un argument contre Cavaignac.

Citoyen Rédacteur,

Avant-hier, la *Gazette de Lyon*, fidèle à l'impartiale neutralité qu'elle se flatte d'observer dans la question de la présidence, imprimait complaisamment dans sa première page, et avec ses plus gros caractères, une espèce de profession de foi qui lui est adressée par un de ses abonnés.

Ledit abonné, que je soupçonne d'être comme la *Gazette*, très catholique, partant très charitable, comme elle aussi animé de ce pieux esprit qui plane bien au-dessus des misérables querelles des partis, déclare qu'elle refuse son vote au général Cavaignac.

Et pourquoi ? Probablement parce que sa conscience, éclairée des lumières de la foi, illuminée des rayons d'en haut, lui montre dans ce candidat un ennemi acharné de l'ordre, de la religion, de la famille, et un ami déclaré de l'anarchie, du vandalisme et de l'impiété.

Non, les abonnés que la *Gazette* inspire ne s'arrêtent pas à de telles considérations. C'est assez que le général soit porté par les rédacteurs du *Censeur*. Il y a bien un certain nombre de catholiques, il y a même une partie nombreuse du clergé qui est sympathique à cette candidature ; mais pourquoi a-t-elle l'appui du *Censeur*, et peut-être son estime ? Puis l'on démontre dans un style exempt de fiel et de haine, comme toujours, que le candidat du *Censeur* ne peut être celui des catholiques.

Je n'insisterai pas, citoyen rédacteur, sur ce qu'il y a d'élevé, de patriotique et de chrétien dans ce raisonnement. Ennemi juré du *Censeur*, dont l'esprit étroit, voltairien, irréligieux et passionné fait le plus grand tort à la cause démocratique, je me permettrai néanmoins de voter pour Cavaignac, quoique mon opinion se rencontre cette fois avec celle du *Censeur*, dont je ne me serais guère inquiété, si la *Gazette* n'avait attiré là-dessus mon attention.

Je ne dirai rien de l'impartialité d'une feuille qui prête ses premières colonnes à de pareils arguments, rien non plus de sa charité, de sa mansuétude, de sa douceur; — mais je ne saurais m'empêcher de soumettre à l'appréciation de vos lecteurs la logique de l'abonné en question. Il me suffira de changer quelques noms propres au passage que je vais citer, pour tourner contre Louis-Napoléon, candidat de l'abonné, l'argument dirigé contre le général Cavaignac.

Texte de la Gazette napoléonienne.

Texte Cavaignaciste.

La sympathie hautement manifestée pour le choix du général Cavaignac, par les hommes qui se sont constitués depuis vingt ans les ennemis jurés de toutes les libertés religieuses et civiles, me suffit, à moi, amplement, pour me diriger du côté opposé; et je ne concevais pas, je l'avoue, comment des hommes religieux, sincèrement attachés aux principes qui sauvent les nations comme les individus, pourraient avec quelque sécurité se faire les complices ou les compères des projets du Censeur, à l'endroit de la présidence. . . .

J'avoue que si Cavaignac, élu président, grâce à mon suffrage, devait entraîner un jour ma patrie dans l'abîme, ma conscience me crierait sans cesse: Tu l'as voulu, car tu as nommé l'homme du NATIONAL et du CENSEUR!

La sympathie hautement manifestée pour le choix de Louis Napoléon, par les hommes qui se sont constitués depuis vingt ans les ennemis jurés de toutes les libertés religieuses et civiles (1), me suffit, à moi, amplement, pour me diriger du côté opposé; et je ne concevais pas, je l'avoue, comment des hommes religieux, sincèrement attachés aux principes qui sauvent les nations comme les individus, pourraient avec quelque sécurité se faire les complices ou les compères des projets de la Presse et du Constitutionnel, à l'endroit de la présidence. . . .

J'avoue que si Louis Napoléon, élu président, grâce à mon suffrage, devait entraîner un jour ma patrie dans l'abîme, ma conscience me crierait sans cesse: Tu l'as voulu, car tu as nommé l'homme de la PRESSE, du CONSTITUTIONNEL, et... de l'abonné de la Gazette de Lyon.

(1) Thiers, Dupin, Barrot, Crémieux, Girardin, etc.

Salut et fraternité.

Le 5 décembre 1848.

Un de vos abonnés,
P.

Le Salut Public et le Président.

Les Romains ont feuilleté leur Tite-Live, et ils nous adressent, l'un des injures, l'autre un formel démenti.

Il paraît qu'effectivement nous avons tronqué la fin de l'anecdote du savetier et de ses deux pies.

L'histoire dit que la pie séditionnaire fut vendue par le savetier à un centurion des cohortes de Pompée, qui l'emporta pour se consoler dans sa retraite par la protestation incessante de l'oiseau jaseur.

Quant à la pie césarienne, elle fut échangée, dans les bureaux du prétoire du nouvel empereur, contre la place de préfet, dans la grande Narbonnaise, province des Gaules.

Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer cette rectification.

Bonne foi de l'Union nationale.

Nous lisons dans l'Union nationale du 4 décembre :

« L'Univers se prononce aujourd'hui pour Louis-Napoléon. »

Nous lisons dans l'Univers du 2 décembre, arrivé à Lyon le 4 :

« Nous ne voyons aucune raison de leur désigner (à nos amis) un nom plutôt qu'un autre. Ils peuvent choisir, ou M. Bonaparte ou M. Cavaignac. »

Et plus loin :

« M. Bonaparte et M. Cavaignac pèsent pour nous, jusqu'à présent, le même poids. »

« Que chacun de nos amis choisisse selon sa conscience, s'il la sent plus éclairée que la nôtre. »

Si nous avions un conseil à donner à l'Union, ce serait de renoncer à cette polémique hypocrite et de se borner à faire un premier-Lyon à coups de ciseau dans les œuvres de Bossuet, — ainsi que cela lui est arrivé par hasard dernièrement.

La logique du Président.

Nous avons sous les yeux quatre numéros du Président.

Nous mettons de côté les articles qui appartiennent par droit d'aînesse au Salut Public, et nous analysons ceux qui appartiennent à sa rédaction.

Il s'agit, dans ces articles, de conquérir des voix au prince Louis.

Et voici comment on s'y prend :

— Aux paysans, on dit (voyez le Président) : Avec le prince, plus de guerre, vos enfants vous resteront, l'agriculture sera honorée, et vos fils et vos neveux laboureront l'héritage de leurs pères au lieu d'aller engraisser les champs de bataille. Plus de guerre! — S'il survient quelque débat avec les Russes ou les Autrichiens, nous nous tairons!

Aux vieux de la vieille : — Souvenez-vous de l'empereur! de nos victoires et conquêtes! — Notre aigle a volé de clochers en clochers sur toutes les capitales de l'Europe! Avec le neveu, nous allons reprendre notre promenade triomphale, du Kremlin à l'Escurial, en passant par Vienne. Le soleil d'Austerlitz n'est pas couché. — A la baïonnette, en avant, marche!

Aux commerçants : — Avec le prince, la confiance renaîtra. Il est hostile aux théories socialistes. Il repousse la protection accordée par l'Etat aux associations ouvrières... Il demande la libre concurrence entre tous les fabricants... Avec lui, plus de droit au travail. L'anarchie socialiste sera terrassée, etc., etc.

Aux ouvriers : — Lisez, lisez l'Essai sur le Paupérisme par le prince Louis! — Vous y verrez comment le prince réclame le droit au travail, l'exhaussement des salaires, le tarif obligatoire.

Et voilà! — Oh! que le Président a bien raison de s'écrier qu'il fait de la politique de vendeurs! — Vendeurs du Temple.

Correspondance privée de la LIBERTÉ.

2 Décembre.

Les affaires d'Italie occupent vivement les esprits. On s'arrachait hier les journaux du soir. Comme l'Assemblée, l'opinion publique approuve les précautions prises par le gouvernement dans cette circonstance, tout en se préoccupant des conséquences qu'elles pourraient avoir. Du reste, la ville est très-tranquille.

La candidature du général Cavaignac a fait d'incalculables progrès, depuis le vote de l'ordre du jour de Dupont (de l'Eure). Il y a eu, un moment, dans Paris un mouvement général d'indignation contre les calomnies de la Presse. Des manifestations de toute nature sont venues prouver au général Cavaignac que c'est sur lui que la population parisienne compte désormais pour consolider la République et mettre en vigueur notre jeune constitution.

Malgré son manifeste dans lequel chaque paragraphe semblait solliciter les voix d'une partie de la population en donnant en échange les promesses qui peuvent la séduire, la situation de Louis Bonaparte est fort embarrassante. L'Assemblée lui est si peu favorable, et l'a si clairement manifesté, qu'il est douteux qu'elle veuille continuer ses travaux, s'il est nommé président. Un représentant, de ses amis, disait de lui que c'était un homme aux idées chevaleresques. Dans ce cas, il faut avouer que les anciens conservateurs ont singulièrement choisi leur candidat.

Ce qui est assez amusant, c'est la conversion politique des concierges. Il n'est pas un de ces paisibles fonctionnaires qui n'ait dans sa loge quelque image du grand homme. Le nom de Louis-Napoléon Bonaparte, inscrit sur leur bulletin, était pour eux un ex-voto qu'ils voulaient consacrer à sa mémoire. Mais le concierge n'est pas homme à se laisser égarer par les sentiments! Après avoir prudemment et habilement sondé la conscience des locataires, il veut voter comme les autres : pour Cavaignac, avis aux habitants des campagnes! qu'ils votent pour Cavaignac, et après cela, s'il le veulent, qu'ils jettent, au moment du scrutin, un voile sur l'image du grand homme! Ils ne seront pas les seuls infidèles....

Voici quelques détails qui vous feront juger quelle est la nature des préoccupations des esprits à Paris.

Allez à la Sorbonne. Point de cours. Ces messieurs ne commenceront qu'après l'élection connue du président. C'est très-sage. Beaucoup de salles peu remplies, à l'heure des cours, pourraient bien être vides dans un temps où l'on ne songe à tout autre chose qu'à Sophocle ou Euripide.

En revanche, vous pouvez assister à un concours pour l'agrégation de philosophie : une douzaine de candidats se perdent dans de nuageuses théories, et de temps à autre, le président du concours prend la parole en ces termes : Je donne la parole à M. l'argumentant pour répondre à monsieur l'argumenté. Ne se croirait-on pas au moyen-âge? On a remarqué avec quelle effusion M. Cousin, l'un des juges, serra les mains à M. Carnot, lorsqu'il vint assister au concours.

Si vous allez au Conservatoire des arts et métiers, les choses sont bien changées. M. Blanqui y fait un cours d'économie politique, sans attendre que le président soit nommé, devant un auditoire de plus de six cents personnes que contient à peine un immense amphithéâtre. Nous sommes revenus en 1848. Bourgeois, jeunes gens, ouvriers, femmes, tout assiste à ce cours, spirituellement fait, du reste. Le citoyen Blanqui est fort peu socialiste; c'est la son mal; les détails qu'il a recueillis dans son voyage dans les villes industrielles, sont fort intéressants. Les folies que l'on a essayé d'introduire dans nos mœurs, après le mois de février, lui donnent beau jeu. Le Constitutionnel en est tout triomphant.

La foule se porte aussi vers les clubs napoléoniens. Dans l'un d'eux, après deux discours dont l'un résumait les attaques de la Presse contre Cavaignac, et dont l'autre était un éloge du prince fait par un de ses compatriotes, un socialiste demanda la parole, et termina son allocution par ce cri : Vive le socialisme protégé par Louis-Napoléon! La mystification était bonne pour la plupart des auditeurs.

Il doit paraître prochainement un manifeste rédigé par la plume vigoureuse de Cormenin et signé par vingt-cinq représentants démocrates catholiques.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 17 novembre 1848.

Présidence du citoyen REVEL, maire.

(Suite.)

Sur le second point, relatif aux sommes que la ville a à réclamer à l'Etat, à raison des dépenses occasionnées par les chantiers nationaux des Chartreux et de Fourvières, la commission propose l'adoption de la délibération suivante :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon, »

« Vu l'art. 53 du budget supplémentaire proposé par M. le maire, et l'exposé des motifs; »

« Vu la délibération du conseil, en date du 22 juin 1848; »

« Vu l'arrêté pris par la commission du gouvernement dans le département du Rhône, le 2 mars dernier; »

« Considérant qu'une somme de 553,867 francs 98 centimes a été avancée par la ville au gouvernement pour acquitter la dépense des chantiers nationaux établis à Fourvières et aux Chartreux; »

« Considérant que ces chantiers nationaux ont été constitués sans l'intervention de l'autorité municipale, par le commissaire extraordinaire de la République, M. Emmanuel Arago, sous la direction de M. Lehtre, ingénieur civil; que

ces travaux ont été entrepris, non dans l'intérêt particulier de la ville, mais dans un intérêt général d'ordre et de sécurité publique qui rentrerait exclusivement dans la limite des devoirs et des droits du gouvernement; »

« Considérant que, si le commissaire de la République avait pensé d'abord qu'une partie de cette dépense pouvait être mise à la charge de la ville, il avait ensuite cédé aux justes observations du maire; il avait lui-même résolu la question en insérant dans son arrêté du 2 mars la disposition suivante : « Les travaux seront exécutés, soit aux frais de l'Etat, soit encore au moyen d'une souscription volontaire qui sera ouverte à cet effet. La caisse municipale de la ville de Lyon fera provisoirement les avances nécessaires pour le paiement des travaux. »

« Considérant que cet arrêté fixait invariablement la participation de la ville, qui devait consister exclusivement dans des avances provisoires, c'est-à-dire dont le remboursement devait être promptement effectué; que le commissaire de la République, agissant en vertu de son pouvoir illimité, représentait le gouvernement dont il avait reçu les instructions, dont il connaissait la pensée, dont il exécutait la volonté, qu'il engageait, par conséquent, d'une manière irrévocable; »

« Considérant que les travaux de Fourvières et des Chartreux étaient d'ailleurs sans utilité matérielle pour la cité; qu'ils constituaient seulement un commencement d'exécution dressé au nom d'une compagnie de spéculateurs, et que le génie militaire avait fortement appuyé; que, dans aucun cas, la ville ne doit prendre à sa charge des dépenses qui, à l'aide d'une spéculation privée, avait pour but principal de rallier entre eux les forts établis à la Croix-Rousse, à Fourvières et à Sainte-Foy, »

« Délibère : »

« Que la somme de 553,867 francs 98 centimes sera portée, suivant la proposition de M. le maire, aux recettes du budget supplémentaire de 1848; que M. le maire est invité à se pourvoir de nouveau auprès du gouvernement pour obtenir, dans le plus bref délai, le remboursement de cette somme. »

« Fait à Lyon, en séance, le 17 novembre 1848. »

Sur le troisième point, concernant les sommes que la ville a à réclamer à l'Etat pour bons de subsistances fournis après Février aux ouvriers qui ne purent alors être employés dans les chantiers nationaux, la commission propose l'adoption de la délibération suivante :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon, »

« Vu les décrets des 26 février et 3 juillet 1848; »

« Vu le budget supplémentaire proposé par M. le maire, pour l'exercice de la présente année et l'exposé des motifs; »

« Considérant que la dépense faite par la ville, depuis le mois de février jusqu'au 31 octobre pour les bons de subsistances délivrés aux ouvriers sans travail, s'élève, en totalité, à 1,085,835 fr. 17 cent. »

« Considérant que cette dépense a été la conséquence forcée du principe proclamé par le décret du 26 février, qui avait garanti du travail à tous les citoyens; qu'en effet, les ateliers nationaux établis autour de Lyon n'étant pas suffisants pour occuper les ouvriers qui accouraient des communes voisines et même des départements environnants, il a été nécessaire de venir en aide à cette population flottante et inoccupée, en lui distribuant des bons de subsistances; »

« Considérant que cette dépense s'est reproduite, lorsque, après la dissolution des ateliers nationaux, le salaire a été remplacé par des secours en nature, suivant la disposition formelle du décret du 3 juillet; »

« Considérant que ces mesures, rendues nécessaires par les circonstances générales et par les actes du gouvernement, ont été adoptées dans un but purement politique et dans un intérêt de paix publique; »

« Considérant que, sans l'établissement des ateliers nationaux et leur disposition, la ville de Lyon n'aurait pas été obligée d'épuiser ses ressources en secours distribués à des étrangers; »

« Considérant dès lors que cette dépense devait être entièrement à la charge du gouvernement, et que la réclamation de la ville, pour en obtenir le remboursement, est fondée à la fois sur les termes des décrets des 26 février et 3 juillet, sur les règles générales en matière de secours publics, et sur les principes les plus élémentaires de justice et d'équité, »

« Délibère, »

« Que la somme de 1,085,835 fr. 17 cent., avancée par la ville au gouvernement, doit être portée en recette au budget supplémentaire de 1848, et que M. le maire est invité à renouveler ses instances pour en obtenir le prompt remboursement. »

« Fait à Lyon, en séance, le 17 novembre 1848. »

Ces trois projets de délibération sont successivement mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

Le rapport de la commission conclut, en outre, à ce que la somme de 824 fr. due à M. Plan, pour frais d'expertises, soit allouée en dépense à la fin de la section n° 5, nouveaux crédits à ouvrir sous le n° 61 bis.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

En ce qui touche la demande faite au commencement de la séance par le maire, du maintien au chapitre des dépenses, pour fêtes publiques, d'une somme de 10,000 fr. destinée, à l'occasion de la promulgation de la Constitution, à dégrader du Mont-de-Piété des reconnaissances de 6 fr. et au-dessous, elle est accueillie avec une vive sympathie par le conseil qui regrette seulement que l'état des finances de la ville ne permette pas de faire plus.

Cette demande est, en conséquence, mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Une commission est immédiatement nommée pour toutes les mesures à prendre et les soins à donner au sujet du dégrèvement. Cette commission est composée des citoyens Bernard, Brevard, Saunier, Edaut, Fraissé, Ducarre, Vachez, Laforest (Emile).

L'ensemble du rapport fait par le citoyen Valois sur le budget supplémentaire de 1848, est mis aux voix et adopté. Le cit. BREVARD, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la demande du citoyen Payan, ex sous-chef d'état-major de la garde nationale de Lyon. Cette demande avait pour but le paiement 1° d'une somme de 400 fr. pour remboursement d'une partie des dépenses faites par le sieur Payan pour son voyage à Paris, à l'occasion de la fête de la Concorde; 2° d'une somme de 108 fr., pour remboursement des frais d'acquisition d'une bannière ou oriflamme portée, pendant la fête de la Concorde, par la députation du Rhône.

Ce rapport conclut : 1° au rejet de la demande quant aux 400 fr. de frais de voyage, attendu que le citoyen Laforest, faisant alors les fonctions de maire, avait formellement déclaré au sieur Payan, que la municipalité n'entendait contribuer en rien à cette dépense; 2° au paiement des 108 fr. prix de la bannière.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Le cit. MORLOV, au nom de la commission des intérêts publics, fait les rapports suivants :

1° Sur l'acquisition et l'estimation du terrain cédé à la voie publique sur le quai Jean-Jacques (ci-devant Fulchiron), par le sieur Berthet. Le prix de ce terrain est fixé à la somme de 3,000 fr., payable moitié par l'Etat, moitié par la ville.

Les conclusions, favorables au projet d'acquisition et au prix d'estimation, sont mises aux voix et adoptées.

2° Sur la demande en autorisation de vente du domaine de la commune de St-Quentin (Isère), appartenant aux Hospices. Le rapport conclut à accorder cette autorisation, à l'effet de vendre une partie de ce domaine nécessaire à l'établissement d'un chemin de grande vicinalité, au prix de 2,100 fr.

3° De vendre la totalité dudit domaine au pardsessus le prix de 20,000 fr.

Sur ces conclusions, le citoyen Brossette prend la parole ; il explique que l'ancien conseil municipal, dont il avait l'honneur de faire partie, a toujours été opposé à l'aliénation des immeubles appartenant aux Hospices, par la raison que c'était contrevenir aux intentions de ceux qui les avaient donnés. Il demande au conseil municipal actuel de se prononcer dans ce sens, et d'émettre le vœu que, dans le cas d'aliénation, si elle est autorisée, le prix à en provenir soit remplacé en acquisition d'immeubles et non en achat de rentes sur l'Etat.

Le citoyen Sériziat répond sur ce dernier point, que la loi oblige impérieusement les Hospices à employer les deniers provenant des ventes d'immeubles en achat de rentes.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

5° Sur la demande de la veuve Leture en admission à l'hospice de l'Antiquaille comme pensionnaire à vie, moyennant une somme de 5,800 fr.

Le rapport conclut à l'admission.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

4° Sur le bail passé à la ville par le sieur Rousset, au prix annuel de 500 fr., d'un appartement dans sa maison située à Lyon, rue des Farges, n° 3, destiné au logement du commissaire de police du 12^e arrondissement.

5° Sur le bail passé par la ville au sieur Sève, d'un magasin et plusieurs appartements situés dans la maison dite du Concert, au prix annuel de 2 500 fr.

6° Sur le bail passé au sieur Pégaud dit Soubeyran, d'un espace de terrain situé dans la presqu'île Perrache, faisant partie de la masse n° 75, au prix annuel de 206 fr.

7° Sur le bail passé au sieur Girodon, des eaux provenant du jardin des Plantes, et qui arrivent dans le chemin de ronde situé derrière le pavillon oriental de la place Sathonay, au prix annuel de 125 fr.

8° Sur l'autorisation accordée au sieur Vauris de faire construire, au centre de la demi-lune du quai de Retz, en face de la rue Basse-Ville, un pavillon ou kiosque devant servir à la lecture des journaux. Cette autorisation est accordée pour la durée de 15 ans et demi, à partir du 24 juin 1849, moyennant une redevance annuelle de 800 fr. pendant quatre ans et demi, et de 900 fr. pour les autres années.

Les conclusions de ce rapport, tendantes à l'approbation de ces divers baux, sont mises aux voix et adoptées.

9° Sur le projet de construction d'un quai en prolongement du quai Jean-Jacques (ci-devant Fulchiron) jusqu'aux Etoiles. La dépense de cet important et utile travail a été évaluée à 600,000 fr., dont moitié serait à la charge de l'Etat, moitié à la charge de la ville. Mais, d'accord sur ce point avec le rapport du maire, la commission estime que, vu la situation financière de la ville, la dépense totale devrait être, pour cette fois et par exception, supportée par l'Etat. La commission engage, en outre, le conseil à émettre le vœu que les travaux de ce quai soient bientôt entrepris, afin de procurer du travail à nos ouvriers qui en manquent.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Le cit. MORELLET, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur le compte d'administration des hospices civils de Lyon pour l'année 1847, et sur le compte de gestion du receveur desdits hospices pour la même année.

L'examen auquel s'est livrée la commission ne lui a fait découvrir aucune irrégularité ; par le rapport intéressant du président, elle a pu juger avec quel soin l'administration accomplissait son honorable mission ; seulement, elle a remarqué que des adjudications avaient eu lieu de gré à gré, avec l'assentiment du préfet et du ministre. Sans vouloir faire une observation critique, elle aurait désiré connaître l'objet de ces adjudications et la raison de préférence donnée aux adjudicataires. Toutefois, et sans s'arrêter à cette simple demande, la commission conclut à l'approbation des comptes soumis à son examen.

Le cit. BRUNO (Faure) donne quelques explications sur les adjudications dont a parlé le rapporteur ; après quoi, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

L'ordre du jour appelle la révision des listes du jury. Le conseil statue d'abord sur les demandes en inscriptions, puis sur les demandes en radiations.

L'ordre du jour étant épuisé, le citoyen maire annonce que la session légale est close.

La séance est levée à neuf heures du soir.

COURRIER DU MATIN.

N'ayant reçu notre correspondance de Paris qu'à onze heures, nous devons encore aujourd'hui résumer les nouvelles qui nous parviennent pour servir nos abonnés à l'heure ordinaire.

Assemblée Nationale.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 4 décembre. — Présidence du citoyen A. MARRAST. A deux heures, la séance est ouverte. L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi tendant à comprendre l'embranchement de Nevers dans le bail du chemin de fer du Centre.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Art. 1^{er}. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail, à la compagnie du chemin de fer du Centre et aux conditions du cahier des charges annexé à la loi du 26 juillet 1844, sauf les dispositions ci-après, l'embranchement sur Nevers autorisé par la loi du 21 juin 1848. (Adopté.)

Art. 2. La durée du bail sera le même pour l'embranchement que pour la ligne principale.

La station principale qui, d'après le cahier des charges ci-dessus mentionné, devait être établie sur la rive droite de l'Allier, sera transférée à Nevers sur la rive droite de la Loire.

Néanmoins l'Etat fera sur la rive droite de l'Allier l'acquisition des terrains suffisants pour les établissements que la jonction des deux chemins de Moulins et de Bourges rendrait nécessaires.

Les travaux à la charge de l'Etat devront être livrés à la compagnie dans le même délai que ceux de la ligne principale.

Le délai d'une année accordé à la compagnie par l'art. 15 du cahier des charges pour la pose de la voie et de la mise en exploitation du chemin de fer est réduit à six mois, sans que toutefois cette réduction puisse entraîner une réduction analogue dans la durée du bail. — Adopté.

L'art. 2 est voté ainsi que l'ensemble du décret.

L'Assemblée reprend la discussion du budget rectifié.

Le cit. Julien LACROIX demande une réduction sur le service forestier. Il se plaint qu'on appelle désorganisation la suppression des abus. La réduction porte surtout sur l'état-major de l'administration qui a toujours été en augmentant, et depuis 1852 grève le budget d'un accroissement de dépense de plus de 850,000 fr. L'administration prétend que l'accroissement des revenus résulte de l'augmentation des employés supérieurs. C'est une erreur. Il est facile de démontrer que l'élévation des revenus tient à des causes toutes différentes, par exemple à des coupes de bois extraordinaires et aux renchérissements des produits.

Le cit. TROUVÉ-CHAUVET, ministre des finances, combat la réduction qui a été proposée par le comité sur le personnel de l'administration des forêts, et appuie les arguments qui ont été développés par le citoyen Maistre.

La séance continue.

PARIS, 4 décembre 1849.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Voici, assure-t-on, le ministère de M. L. Bonaparte, en cas d'élection :

Président du conseil, M. Bugeaud ; ministre de la guerre, M. Gourgaud ; chancelier de la Légion d'Honneur, M. Montholon ; ministre des affaires étrangères, Jérôme-Napoléon Bonaparte ; gouverneur de l'Algérie, M. Pierre Bonaparte.

Sous-secrétaire d'Etat de la guerre, M. Laity ; secrétaire-général de la présidence, M. Bertigny.

Ministre de l'intérieur, M. O. Barrot ; ministre de la justice, M. Ferdinand Barrot ; ministre de l'instruction publique, M. de Montalembert ; sous-secrétaire d'Etat, M. G. Sarrut.

Directrice de la maison Nationale de Saint-Denis, Légion d'Honneur, M^{me} Salvage ; directeur des Beaux-Arts, M. Bel-montel.

Ambassadeur à Londres, M. Mauguin.

D'autres disent : préfet de police, M. Sarrut ; préfet de la Seine, M. Boulay (de la Meurthe).

Ministre des travaux publics, M. Girardin ; ministre des finances, M. Véron ; ministre des cultes, M. de Genoude.

— M. Chambolle affirme aujourd'hui, dans le *Sicéle*, que M. Molé disait, il y a moins d'un mois : « Si la France nommait Louis-Napoléon, elle serait la fable de l'Europe. »

Nous ajouterons qu'à la même époque M. Thiers disait que ce serait une honte pour le pays que l'élection de M. L. Bonaparte.

Il est vrai qu'alors M. Thiers voulait que l'élection du président fût ajournée jusqu'après les lois organiques, parce que pendant ce délai MM. L. Bonaparte et Cavaignac auraient eu le temps de s'user l'un par l'autre.

— M. Louis-Napoléon avait eu 39,000 voix dans la Charente-Inférieure. M. Bugeaud, patroné par lui, n'a pu y réunir que 22,000 suffrages ; il avait eu 25,000 voix dans l'Yonne, MM. Jérôme et Piat n'ont pu en obtenir à eux deux que 10,000 ; dans la Moselle, sur 24,000 voix qu'il avait eues, il n'a pu en faire donner que 11,000 à M. Ney de la Moscowa.

— Les électeurs d'Indre-et-Loire viennent d'adresser à M. Crémieux la lettre suivante :

« Monsieur,
« Avant de songer à nous recommander qui que soit, soyez assez bon pour vous rappeler que vous avez offert votre propre démission à la suite du débat relatif à la mise en accusation de M. Louis Blanc. Cette démission est encore attendue, et jusqu'à ce que vous soyez réel, vous n'êtes plus que très-incomplètement notre représentant. »

— La Corse vient encore d'envoyer un Bonaparte à l'Assemblée nationale. M. Louis-Lucien Bonaparte a obtenu 19,042 suffrages.

— Le *Père Duchêne* vient de paraître avec le drapeau Bonapartiste. Un journal, intitulé *la Montagne*, vient aussi de publier son premier numéro. Cette feuille est mensuelle, en attendant qu'elle paraisse tous les jours, dit le prospectus.

— Le *National* annonce aujourd'hui officiellement que la

ville de Bruxelles a été proposée et acceptée d'un commun accord par les puissances médiatrices, pour le lieu où devront s'ouvrir les conférences relatives aux affaires d'Italie. Le choix de la ville de Bruxelles était, du reste, déjà connu depuis trois semaines.

— Les journaux légitimistes font beaucoup de bruit, en ce moment, de la publication d'un livre intitulé : *Politique Royale en France*, et ils affectent de laisser croire que l'auteur anonyme de cet ouvrage n'est autre que le comte de Chambord.

— Ce matin une foule considérable stationnait sur la place Vendôme, aux environs de l'hôtel habité par Louis Bonaparte ; elle s'étendait jusqu'à la rue Neuve-des-Petits-Champs, d'un côté, et de l'autre jusqu'à la rue Castiglione. Les curieux montaient jusqu'à l'appui des fenêtres pour voir, à sa sortie, le neveu du grand homme ; du reste, cette foule, parfaitement inoffensive, ne causait aucun trouble dans ce quartier.

— Un fait digne des honneurs de la parodie s'est passé, dit-on, dans un club des plus socialistes. Un membre aurait proposé, pour rapprocher les fractions divisées de la Montagne, socialistes et politiques purs, de mettre dans un chapeau les trois noms de : Ledru-Rollin, Louis Blanc et Raspail, et de s'en remettre au sort du choix de désigner le candidat définitif du parti avancé à la présidence de la République.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi modificatif sur l'impôt du sel a prononcé, à la majorité de huit voix contre sept, une réduction des 2/3 sur la taxe à partir du 1^{er} janvier 1849.

— A l'Assemblée nationale, dans les couloirs et dans la salle des Pas-Perdus, on s'entretenait des deux événements à l'ordre du jour l'arrivée du pape et l'élection du président. On ne savait rien de nouveau ni de positif quant au premier ; pour le deuxième, on assure que le département de la Seine-Inférieure se prononcera en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte.

EXTERIEUR.

Autriche. — A Kremsier, l'Assemblée constituante d'Autriche n'a pas siégé, non plus, le lendemain de la réouverture de ses séances. Cette suspension a été motivée par les nombreux travaux d'appropriation.

La loi martiale a été retirée à Vienne le 24 ; mais l'état de siège a été maintenu. Le chiffre des pertes éprouvées par l'armée dans les combats du 26 au 31 octobre, s'élève, d'après la *Gazette de Vienne*, à 14 officiers et 175 soldats tués, et 42 officiers et 77 soldats blessés.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le président du nouveau ministère autrichien a présenté le 27, à la Diète réunie à Kremsier, son programme qui paraît assez satisfaisant s'il est sincère. La question d'Italie s'y trouve traitée de manière à laisser peu d'espoir pour les résultats de la médiation anglo-française ; mais peut-être est-ce là un des moyens diplomatiques à l'usage de l'Autriche ? Elle veut avoir l'air de ne vouloir pas céder pour avoir meilleur marché des prétentions contraires.

On parle de défections qui auraient eu lieu dans l'armée hongroise. Onze escadrons de cavalerie et deux bataillons d'infanterie auraient fait leur soumission.

D'autre côté on parlait du bombardement de Presbourg par les troupes impériales ; mais cette dernière nouvelle mérite confirmation.

Prusse. — Le centre gauche paraît décidé à se rendre à Brandebourg et à ne pas laisser au roi l'occasion d'un coup-d'état quasi-constitutionnel. L'appel nominal a constaté, le 30, la présence de 182 membres. Il y avait, en outre, 13 députés absents pour cause légitime : cela constitue 195 adhésions. Il ne manquait plus que 8 représentants pour compléter l'Assemblée légale. Cependant, il convient de remarquer que les absents qui ne protestent pas ne sont toujours pas présents, de manière à rendre les délibérations possibles. Mais si le centre et le centre gauche sont portés à se rendre à Brandebourg, la gauche s'y refuse d'une manière absolue.

Suisse. — On lit dans la *Revue de Genève* : « Le grand conseil de Neuchâtel ayant ratifié la résolution relative à l'évêque, prise les 30 et 31 octobre dans une conférence de délégués des quatre états de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, il est probable que M. Marilley va être mis en liberté. On croit qu'il se rendra à Gex, où il avait depuis longtemps retenu un appartement. »

Espagne. — BARCELONNE, 26 novembre. — L'armée de Catalogne va être renforcée d'une partie de troupes qui se trouvaient dans le royaume de Valence et dont la pacification du Maestrago rend la présence inutile.

Un régiment de cavalerie d'Espagne y est aussi envoyé de Madrid.

Le fameux Cabecilla Pau Mane vient d'être surpris et tué à Matamargo, près de la Bisbal de Panades, par la ronde de sûreté de San Quintin sous les ordres de don Joaquín Ro-

Le général Eugène CAVAIGNAC.

Le général Eugène CAVAIGNAC.

Le général Eugène CAVAIGNAC.

bira. Le brigadier Contreras a aussi battu une des bandes qui infestent les environs de Cubells et l'a forcée à passer le Segre.

NOUVELLES LOCALES.

La Croix-Rousse n'est pas plus privée de clubs en plein vent que les Terreaux et la place Bellecour.

Hier soir, la question de la présidence a amené des rixes entre les partisans des divers candidats et ceux qui ne veulent pas de président.

Cette petite émeute avait été précédée d'une échauffourée provoquée par l'opposition que des groupes d'ouvriers mettaient à la reconstruction d'un fortin démoli au commencement de mars.

• Une voiture de chaux et divers matériaux ayant été conduits sur l'emplacement du nouveau bâtiment, les ouvriers se sont jetés sur la voiture, et, malgré l'opposition d'un détachement de troupes, ils ont semé la place de chaux, et comblé, avec des pierres, les fossés des fondations.

— M. l'inspecteur principal des Douanes, chef du service à Lyon, a fait connaître qu'il fallait regarder comme nul et non avenu l'avis par lequel il avait annoncé que, pour jouir de la prime de sortie jusqu'au 31 décembre inclusivement, les marchandises destinées pour l'étranger n'auraient besoin que d'être présentées en douane avant le 1^{er} janvier, et qu'à cet effet les bureaux resteraient ouverts le 31 décembre courant jusqu'à minuit.

D'après de nouvelles instructions, pour jouir de la prime, il faudra que les marchandises soient hors de France le 1^{er} janvier 1849.

Cette interprétation rétroactive de l'arrêté du pouvoir exécutif du 10 juin 1848, aurait, si elle prévalait, les conséquences les plus fâcheuses pour notre fabrique.

Nous apprenons que la chambre de commerce, dès qu'elle en a été informée, s'est empressée d'adresser à M. le ministre des finances des observations formulées avec toute la fermeté et toute l'énergie que commandait un acte si préjudiciable aux intérêts de la principale industrie et du commerce de notre place.

En même temps, M. le ministre du commerce, MM. les représentants du Rhône et M. le préfet, sont priés de s'unir à ces réclamations et de les appuyer de leur concours le plus actif. (Communiqué.)

— Le comité électoral des démocrates progressistes du Rhône nous adresse l'avis suivant :

« Bien que le comité des démocrates progressistes n'admette pas le principe de la présidence, comme il est essentiellement pratique, et que, dans les circonstances actuelles, il croit devoir, conformément à la Constitution, choisir un candidat, il vous prie d'annoncer au public qu'il appuie de son influence et adopte la candidature

« du citoyen LEDRU-ROLLIN.

« Salut et fraternité,

« Le vice-président, DUSSURGEY.

« Le secrétaire, CLERMONT. »

— On nous écrit d'Annonay :

« Dans la séance de ce jour, les membres de l'Association Démocratique établie dans notre ville pour l'élection du président de la République française, au nombre de cent dix-sept, ont adopté à l'unanimité le général Eugène Cavaignac pour leur candidat à la présidence.

« Agréer, etc.

« Ch. CHAPUIS. »

— Nous donnons la suite résumée des séances de la seconde session du conseil général, ouverte le 21 novembre.

Le bureau de la première session est conservé. Le conseil délibère ensuite sur la division des cantons en sections et arrête le fractionnement que nous avons déjà fait connaître précédemment à nos lecteurs.

A la séance suivante, Le conseil pense, vu l'importance et le nombre des affaires soumises à la commission des intérêts publics, que tout en maintenant sa division en deux commissions, finances, intérêts publics, il serait utile d'adjoindre de nouveaux membres à cette dernière commission.

MM. Grillet, Royé-Vial, Méchet, de Bénévent, Morellet, Merlat, sont désignés, comme devant désormais faire partie de la commission des intérêts publics.

Pour la fin de la session, les deux commissions resteront composées de la manière suivante :

Finances.

MM. Suchel, Raymond, Grinand, Chavanis, Varinay, Edant, Vallier.

Intérêts publics.

MM. Leforest, Chaley, Remillieux, Martin, Boucaud, Maguin, Champin, Robat, Berger, Pinet, Grillet, Royer-Vial, Méchet, de Bénévent, Morellet, Merlat, de Vauxonne, Dalin.

(Sera continué.)

— M. Mazerand nous communique la lettre suivante qu'il adresse à tous les journaux de la localité.

« Monsieur le rédacteur,

« Un faussaire a adressé à la Liberté une lettre infâme, signée de mon nom : je me suis rendu auprès du rédacteur du journal, qui a reconnu l'erreur dans laquelle il était tombé et m'a témoigné tout le regret que lui causait la publicité donnée par lui à cette odieuse lettre.

« Je suis venu à Lyon pour porter plainte entre les mains de M. le procureur de la République : à l'heure qu'il est, l'original de l'œuvre infâme qu'un faussaire a eu l'audace de signer en mon nom est déposée au parquet, et une enquête va être immédiatement ordonnée, à l'effet de découvrir l'auteur d'un acte que tous les honnêtes gens, les hommes de cœur ne manqueront pas de flétrir.

« Veuillez, monsieur le rédacteur, publier cette lettre dans votre feuille, et agréer, etc.

MAZERAND. »

Soies. — AUBENAS, 2 décembre. — Notre marché de ce jour s'est passé presque sans affaires par suite du manque de marchandises. Depuis la foire de septembre dernier, nous n'avions pas vu un marché aussi peu pourvu de grèges que celui d'aujourd'hui. Cela tient, sans nul doute, à ce que les propriétaires qui n'ont pas encore réalisé veulent attendre l'élection du président de la République pour la vente de leurs soies.

Il est probable même que, jusqu'à la foire du 17 janvier prochain, la marchandise sera rare.

Il en a été de même aux derniers marchés de Joyeuse, Saint-Ambroix, Barjac, les Vans, etc.

Les acheteurs qui fréquentent ces divers marchés n'avaient vu de longtemps une aussi grande rareté de soies.

C'est à cette cause, sans nul doute, que nous devons la hausse notable qui s'est produite aujourd'hui pour les quelques parties qui se sont vendues, et que l'on peut coter comme suit :

1 ^{re} qualité, grand beau, de F. 36 à 38 le kil.
2 ^e d ^o 33 34
3 ^e d ^o 31 32 50

Les soies d'ordre sont toujours tenues de F. 44 à 48 le kil., selon leur mérite et origine.

Il y a peu de demandes.

A Romans, la marchandise continue d'abonder sur la place, et les ventes sont actives à fr. 16 le demi-kilog., pour les soies courantes du pays.

A Marseille, il y a eu, la semaine dernière, quelques arrivages qui élèvent le chiffre de notre dépôt à plus de 700 balles, divisées en 200 balles de Syrie, 200 balles de Grèce, 200 balles de Brousse et 400 balles en diverses provenances.

Les transactions, sans être trop actives, conservent un bon courant avec beaucoup de maintien sur les prix.

Les ventes ont été de :

9 ball. Baruthine, à fr.	10 25 à 41 » le 1/2 kil.
12 — Brousse, C. et GG.,	13 » 13 50 —
5 — Andrinople, GG.,	12 75 » —
2 — Castravan,	11 » » —

Bourse de Paris du 4 décembre 1848.

Cinq pour cent, 67 ».—Dito fin courant, 67 ».—Trois pour cent, 43 75.—Dito fin courant, 43 70.—Quatre pour cent, ».—Actions de la banque, 1415 ».	Quatre canaux, 830 ». Rentes de Naples, ». Dette active d'Espagne, ». Emprunt romain, 83 ». Oblig. piémontaise, 825 ».
---	--

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 630 »	Orléans-Vierzon . . . 215 »
Paris à Rouen. 360 »	Montreuil à Troyes. » »
Rouen au Havre. » »	Nord. 345 »
Paris à Strasbourg. . . 326 23	Amiens-Boulogne. . . » »
Paris à Lyon. 337 50	Tours à Nantes. . . 311 23
Avignon à Marseille. 167 50	Dieppe. » »
Versailles, rive droite. 110 »	Bordeaux à Cette. . . » »
Id. rive gauche. 103 »	Lyon à Avignon. . . » »
Bâle à Strasbourg. . . 77 50	Centre. » »
Saint-Germain. » »	Paris à Sceaux. . . » »
Orléans-Bordeaux. . . 365 »	Sceaux. » »

CONDITION DES SOIES. — Mercredi 6 décembre 1848 — Nombre de ballots entrés à la Condition, 92.—Ouvrées, 80.—Grèges, 12. — Dernier numéro, 350.

Spectacles du 6 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.
Théâtre des Célestins. — Le Livre Noir. — Les Frères Dendaine.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAISE propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Caze, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué **Savon glaise F. L.** est une contrefaçon.

A vendre de suite,
A ENLEVER OU A RESTER SUR PLACE,
UN CABINET LITTÉRAIRE
composé d'environ
4,000 volumes in-12 et in-8,
ROMANS CHOISIS.
S'adresser au bureau du journal.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),
EAU DU PHENIX,
ADJOINT A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.
Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.



ALAVILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.



PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astréigénite d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

Composée par MALLARD, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la

chevelure, la fait recroître, et en prévient la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 cent. — Dépôt à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. à la pharmacie des Célestins, à Grenoble, M. Col, place Saint-André, 2.

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de **DUVIGNEAU**, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

CAUTÈRES, SANS DOULEURS

et d'une marche régulière, **Pots Leperdriel**, en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou, serrebras-compresses, etc. A Paris, faubourg Montmartre, n. 78; ici, dans les pharmacies bien assorties.

MAISON SPÉCIALE

pour les ouvrages en cheveux.

ON trouve des modèles de perruques et toupets, nouveau système chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux, M. VAURIS, coiffeur, un des premiers artistes de France pour la confection des ouvrages de ce genre, place du Port du Roi, hôtel de l'Europe.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gonitiques et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

Lyon, imp. de MOUGIN-RUSAND, rue Centrale.